

CHARTRE COVID-19 -

LIGUE SPORT ADAPTE NOUVELLE-AQUITAINE

La Ligue Sport Adapté de la Nouvelle-Aquitaine a pour mission d'organiser et de gérer des rencontres Sport Adapté sur tout le territoire. Au vu de la situation sanitaire, la ligue a pour objectif de faire perdurer la pratique du Sport Adapté, tout en protégeant les sportif(ve)s et les accompagnant(e)s qui participent aux différentes journées proposées.

C'est dans ce contexte que la Ligue et les CDSA ont établi cette charte, que les associations et/ou établissements doivent signer pour pouvoir participer aux journées Sport Adapté, qu'elles soient compétitives ou non-compétitives, et ce pour l'intégralité de la saison sportive 2020-2021.

I- AVANT LA RENCONTRE

-  Vérifier que les sportifs inscrits à la journée ne présentent pas de symptômes Covid-19.
-  Informer l'organisateur si un sportif a été testé positif à la Covid-19 les 15 jours précédant la rencontre. L'association ne pourra alors pas participer à la journée.
-  Informer l'organisateur si un sportif a été identifié comme cas contact à la Covid-19 les 15 jours précédant la rencontre. Si le dernier test effectué est négatif, l'association et le sportif peuvent participer. Si les résultats du test ne sont pas connus, le sportif ne pourra participer à la journée.
-  Consulter les règlements Covid-19 des disciplines afin d'être en mesure d'appliquer les différentes règles le jour de la rencontre
https://www.lsana.org/system/files/1558/original/GUIDE_PROTOCOL_FFS_A_GUIDE_RECOM_MANDATION_2020-09.pdf?1602753739.

II- PENDANT LA RENCONTRE

-  Respecter les gestes barrières (se laver régulièrement les mains, tousser ou éternuer dans son coude, saluer sans se serrer la main).
-  Le port du masque est obligatoire pour toutes les personnes (organisateur, encadrants, accompagnants, sportifs) excepté pour les sportifs lors du temps de pratique.
-  Respecter la distanciation sociale.

III- APRES LA RENCONTRE

-  Informer l'organisateur si un sportif est testé positif à la Covid-19 dans les 15 jours qui suivent la compétition. L'organisateur préviendra les autres associations présentes sur la journée.
-  Informer l'organisateur si un sportif a été identifié comme cas contact à posteriori de la journée. L'organisateur préviendra les autres associations présentes.

L'organisateur de la rencontre s'engage à :

- ✓ Faire respecter les gestes barrières lors de la journée.
- ✓ Informer toutes les associations si un test positif à la Covid-19 a été détecté.

L'organisateur se réserve le droit d'annuler la rencontre à tout moment, en fonction de l'évolution de la pandémie.

L'association :

et/ou

L'(les) Etablissement(s) :

S'engagent à respecter la charte établie ci-dessus, tout au long de la saison sportive 2020-2021, afin que toutes les journées proposées se passent dans les meilleures conditions d'accueil et de sécurité possible. Les éducateurs et accompagnants(s) s'engagent également à faire respecter les gestes barrières lors de la rencontre.

Date et Signature du Président de l'Association

et/ou

Date et Signature du responsable de l'Etablissement

Le Président de la Ligue Sport Adapté Nouvelle-Aquitaine
Jean-Claude RIBERT

